

# Bourses Substance de diffusion de la recherche

Année 2018-2019

## Admissibilité

Les bourses Substance de diffusion de la recherche sont offertes à des étudiants des cycles supérieurs (M. Sc. A. et Ph. D.) qui ont publié récemment un article ou dont l'article a été accepté pour publication dans une revue réputée de leur domaine de recherche. Pour recevoir la bourse, l'étudiant choisi doit écrire un article vulgarisé portant sur sa recherche qui sera publié et diffusé dans Substance.

- Au total, Substance octroiera 20 bourses de 1000 \$, réparties également entre les 5 départements de l'ÉTS.
- Le directeur de chacun des départements déterminera les 4 étudiants de son département auxquels cette opportunité est offerte. Il transmettra leur nom par courriel à [Substance@etsmtl.ca](mailto:Substance@etsmtl.ca) avant les dates limites du tableau ci-dessous.
- Les bourses non utilisées par un département pourraient être octroyées à un autre département qui en ferait la demande.

## Conditions

- L'étudiant doit écrire un article respectant les critères de rédaction de Substance en français ou en anglais et l'envoyer par courriel à [Substance@etsmtl.ca](mailto:Substance@etsmtl.ca). Il a un mois pour soumettre sa première version. L'équipe de Substance est disponible pour répondre aux questions qu'il aurait durant la rédaction.
- Par la suite, l'équipe de Substance pourra lui faire des suggestions de modifications ou lui demander d'éclaircir certains passages. La version finale est toujours soumise à l'auteur pour approbation.
- Les textes sont toujours révisés afin de s'assurer que le niveau de langue est adéquat.
- La traduction sera aussi soumise à l'auteur afin qu'il puisse la réviser.
- L'auteur a deux semaines pour répondre chaque fois qu'un document lui est soumis.
- La bourse est versée quand les versions anglaise et française sont terminées et approuvées.

## Échéancier

Afin d'assurer une répartition des articles tout au long de l'année et un délai de traitement le plus court possible, voici les dates d'échéance à respecter :

	Transmission du nom de l'étudiant choisi	Dépôt de l'article par l'étudiant sélectionné
Article 1	21 septembre 2018	21 octobre 2018
Article 2	21 octobre 2018	21 novembre 2018
Article 3	21 janvier 2019	21 février 2019
Article 4	21 février 2019	21 mars 2019

Ces dates peuvent être devancées.